

# Entente de services entre l'école et l'artiste

## Projet GénieArts



Entre

Nom de l'artiste : \_\_\_\_\_

Et

Nom de l'école : \_\_\_\_\_

Nom du directeur ou de la directrice : \_\_\_\_\_

Nom de l'enseignant ou des enseignants qui travailleront avec l'artiste :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Dans le cadre du projet *GénieArts*, l'artiste s'engage à fournir les services suivants et sera remboursé pour les dépenses encourues suivantes :

<p><b>Session(s) *</b> <b>de planification avec l'enseignant</b> <b>ou un groupe d'enseignants</b></p> <p>* 1 session = 1 heure</p>	<p>Nombre de sessions : _____ X 40 \$ / session avec _____ enseignant(s)</p> <p>Date(s) : _____ _____ _____</p>			<p>= _____ \$</p>
<p><b>Session(s) *</b> <b>d'animation avec les élèves</b></p> <p>* 1 session = 1 cours</p>	<p>Nombre de sessions : _____ X 50 \$ / session</p> <p>Date(s) : _____ _____ _____ _____</p>			<p>= _____ \$</p>
<p><b>Repas</b></p>	<p>Nombre de repas : _____ X 7 \$ / repas</p>			<p>= _____ \$</p>
<p><b>Déplacements</b></p> <p>* seulement si l'artiste habite à plus de 40 km (aller et retour) de l'école</p>	<p>Nombre de kilomètres (aller et retour) par visite :  _____</p>	<p>Nombre de visites :  _____</p>	<p>Nombre total de kilomètres  _____</p>	<p>X 0,30\$ / km  = _____ \$</p>
<p><b>Autres dépenses reliées au travail de l'artiste</b></p>	<p>S.V.P., détailler :</p>			<p>= _____ \$</p>
<p style="text-align: right;"><b>TOTAL</b></p>				<p>_____ \$</p>

Objectifs GénieArts

L'artiste s'engage à respecter les objectifs du programme **GénieArts** et à les mettre en pratique lors des sessions de planification avec les enseignants et des sessions d'animation avec les élèves.

Droits d'auteur

Il est entendu que les droits d'auteur relatifs aux œuvres produites appartiennent à l'école et au programme **GénieArts**.

Paielement

L'artiste devra fournir une facture signée faisant état du nombre de sessions de planification, du nombre de sessions d'animation, du nombre de repas et des dépenses relatives au déplacement pour la période visée. L'artiste peut utiliser son système de facturation personnel ou utiliser le modèle de facture fourni par le district. Le cachet total attribué à l'artiste est déterminé selon la valeur établie dans le budget **GénieArts** de l'école approuvé par le district scolaire. L'artiste s'engage à fournir autant de facture que de versements demandés.

L'école émettra un bon de commande distinct pour chacune des factures émises par l'artiste. L'école remettra la copie blanche du bon de commande à l'artiste et enverra la copie jaune à la comptabilité, à l'attention de Monsieur Yvon LeBlanc, au district scolaire 11. La direction fera parvenir la copie bleue du bon de commande à la comptabilité une fois que la tranche prévue de travail sera complétée par l'artiste.

L'école et l'artiste s'entendent du nombre de versements et de la date ou des dates auxquelles les factures seront émises. Il est entendu que l'artiste sera payé quand la tranche prédéterminée de services sera complétée, et ce, 27 jours après l'arrivée de la facture au bureau du district scolaire.

L'artiste sera payé en \_\_\_\_\_ versement(s). (Spécifier le nombre de versements.)

Dates de facturation : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Rupture de l'entente

Le district se réserve le droit de révoquer toute entente de services entre l'école et l'artiste suite à une rencontre préalable entre les parties.

Artiste : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Direction : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

<p>La direction conserve la copie originale et remet une copie de cette entente signée à</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• l'artiste,</li><li>• l'enseignant responsable du projet dans l'école,</li><li>• Monique Richard, responsable du dossier, bureau du district scolaire 01 à Shédiac.</li></ul>
---